

Arrêté du Maire N°A - 2025 - 001

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉLÉGATION
D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL**

Date d'effet : le 28 février 2025

Le Maire de la Ville d'Aiguillon,

Vu l'article L 2122-18, alinéa 1 du CGCT, qui permet l'attribution d'une délégation de fonction à un conseiller municipal dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

Vu l'article L.2122-35 du CGCT,

Considérant la demande formulée par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par Madame MARKOCIC Martine Epouse TOULMONDE, conseillère municipale.,

ARRETE

Article 1 : Madame MARKOCIC Martine Epouse TOULMONDE, élue conseillère municipale la 25^{ème} dans l'ordre du tableau est déléguée pour célébrer à titre exceptionnel le mariage de Monsieur BALAS Jérémie, Yann et de Madame GUIHARD Gwendoline le 28 février 2025.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera :

- 1. Remise à l'intéressé ;
- 2. annexé au registre e l'Etat Civil de la commune d'Aiguillon ;
- 3. transmise à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ;
- 4. transmise à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire d'Agen.

Aiguillon, le 10 janvier 2025

Le Maire,
Christian GIRARDI

